



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (153/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une seconde enquête en application de l'art.126/1 du CoBAT.

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Glaïeuls 55.

Identité du demandeur : Lastele s.p.r.l. - Monsieur Jacques Meulenbergh - c/o Monsieur Sébastien Focant (architecte).

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-42639-2016 : la mise en conformité de diverses modifications apportées aux façades, projet de réaménagement de l'ensemble de l'immeuble, la création d'une cour anglaise en façade arrière à l'usage des locaux du sous-sol et la création d'une lucarne afin de donner accès à une terrasse supérieure à mettre en conformité

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE 154/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Keyenbempt de 8 à 10.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Charenzinsky Michal et Giot-Wirgot Sophie.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43291-2017 : agrandir deux maisons unifamiliales

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (155/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Drève des Renards de 2 à 8.

Identité du demandeur : TREVI Services s.a. - Madame Julie De Bie.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43441-2017 : construire un local à poubelles placé à proximité de l'immeuble, pour le stockage des containers vides et pleins

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle, en liseré de noyau commercial, en point de variation de mixité, le long d'un espace structurant

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (156/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Trois Rois 155.

Identité du demandeur : Messieurs Stéphane BROGNIEZ et Gaëtan DEKELVER.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43434-2017 : transformer et étendre une maison unifamiliale à 3 façades

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n° 13 - MOLENSTEEN - AR du 31/01/1959

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°13 en matière de toiture plate et matériaux art II, 4° et matériaux de parement de façade art II, 5°)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (157/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de Beloeil 6.

Identité du demandeur : Monsieur Nicolas Résimont.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43325-2017 : construire une piscine et aménager ses abords

Zone : PRAS : zone mixte

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (158/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Aubépines 153.

Identité du demandeur : Monsieur Quentin Jacobs. représenté par DOMUS VIVENDI / ART & LANDSCAPE SPRL – M Massimo Ruffo

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-40945-2013 : la modification de la couleur de certains châssis, la modification des aménagements extérieurs (102/1 du PU 40150)

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : N°48 bis et ter SUD/EST - AGRBC 10/06/1993

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation PPAS N°48 bis et ter en matière de pente de garage article 12)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (159/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Coq 71.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Jaspard Arnaud & Merlin Delphine.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43445-2017 : Transformer et étendre une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone mixte

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **19/06/2017** au **03/07/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 06 septembre 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **03/07/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 06 septembre 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 19/06/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER